

Nantes, le 25 février 2015

## Schéma régional de cohérence écologique

### MONSIEUR RETAILLEAU AMNESIQUE ?

Pour faire suite aux déclarations parues dans les colonnes d'Ouest France aujourd'hui, Sophie Bringuy, vice-présidente de la Région des Pays de la Loire déléguée à l'environnement souhaite apporter les précisions suivantes :

*« Bruno Retailleau dénonce de façon véhémente le schéma régional de cohérence écologique qui est actuellement en cours de concertation. Il serait inspiré de nuancer ses prises de position.*

*Le sénateur vendéen pourrait se rappeler qu'il a voté en 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 ». C'est dans cette loi, adoptée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, que les parlementaires ont instauré les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), et en ont donné le co-pilotage à l'Etat et aux Régions. Non seulement Monsieur Retailleau a voté cette loi, mais il n'a déposé aucun amendement à l'époque contre le SRCE, dont l'intérêt et la nécessité faisaient l'unanimité. Pourquoi ne le rappelle-t-il pas ?*

*Ce schéma identifie simplement les zones où la nature ordinaire et remarquable se porte bien et indique les connexions nécessaires entre eux, les corridors écologiques, pour que les espèces circulent. Ce n'est pas une stratégie de création d'aires protégées. Il n'y est pas question d'empêcher le développement d'activités économiques et agricoles.*

*L'élaboration de ce schéma s'est basée sur un large processus de concertation, c'est un travail de co-construction, qui se poursuit. Bruno Retailleau ferait mieux de contribuer au dialogue entre les uns et les autres, plutôt que de les opposer de façon démagogique et caricaturale, pour se faire remarquer au Salon de l'Agriculture ! ».*

#### CONTACT PRESSE

Laurence GUIMARD : [laurence.guimard@paysdelaloire.fr](mailto:laurence.guimard@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 61 / 06 83 50 10 83